



Fédération **A**utonome de la Fonction Publique Territoriale

Compte rendu de la Commission métiers, sens du service public et parcours professionnels et du « nouveau groupe de travail » Mardi 13 mars 2018

Thierry CHARREIRE et Martine GRAMOND RIGAL y représentaient la **FA-FPT**.

Dans le cadre de la poursuite des échanges engagés par la commission le 11 octobre 2017, sur la prise en compte des savoirs socio-relationnels dans le répertoire des métiers territoriaux, la commission a procédé aux auditions de différents intervenants afin de cerner :

- 1- les modalités de prise en compte et les usages des savoirs socio-relationnels dans le répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME) vu par la DGAFP
- 2- les modalités de prise en compte et les usages des savoirs socio-relationnels dans le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME), vu par la Direction des services aux demandeurs d'emploi Pôle Emploi
- 3- les modalités de prise en compte des savoirs socio-relationnels dans les référentiels d'emplois et leurs usages dans les outils de gestion des ressources humaines, vu par deux collectivités territoriales
- 4- et enfin la prise en compte des savoirs socio-relationnels dans les organisations du travail et dans l'analyse des situations professionnelles, vu par un consultant en entreprise.

À l'issue des débats, l'assemblée partage la difficulté de la réflexion concernant les savoirs être.

Les membres de la commission estiment qu'il est nécessaire d'en tenir compte, bien que lors de la mise en place du répertoire métiers (ROME – RIME) cela ne leur ait pas paru pertinent.

Il faut donc s'interroger sur la finalité d'une étude, afin de rendre la notion « socio-relationnelle » appréhendable et pertinente.

Nouveau groupe de travail

Thierry CHARREIRE et Martine GRAMOND RIGAL y représentaient la **FA-FPT**.

Le groupe de travail a auditionné Madame Laurence MARTIN, directrice de l'association pour la promotion du label APP (atelier de pédagogie personnalisée).

Cette audition fait suite aux deux derniers groupes de travail et apporte une vision pragmatique du déroulement du label CLÉA*.

Cet organisme a la particularité d'être habilité à organiser la formation « CLÉA », mais aussi de certifier ce dispositif.

Quelques notions financières ont pu éclairer la note d'opportunité qui devrait être rendue au CNO courant mai 2018.

Ce groupe de travail se réunira à nouveau le 22 mai 2018.

***CLÉA : Socle de connaissances et de compétences**, *qui regroupe tous les savoirs que chaque personne doit maîtriser, quel que soit son métier ou son secteur d'activité.*